

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation :  
17 mai 2024

Date d'affichage :  
17 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

**Séance du 28 Mai 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h05), Clémence HARNIST (arrivée à 19h50), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET LE REMPLACEMENT DES OUVRANTS DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE - Délibération n° 2024-25**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser les travaux prévus aux investissements 2024.

- réfection de la toiture de l'église
- remplacement des ouvrants du sous-sol de la mairie

Plusieurs devis ont été demandés à diverses entreprises.  
Une analyse technique et tarifaire a été établie et soumise aux membres du conseil

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR l'entreprise A vos Mesures, 30 rue Paul Defrance 89130 TOUCY pour un montant de 3 817.31 € HT pour le remplacement des ouvrants du sous-sol de la mairie.
- DE RETENIR l'entreprise Yonne Couverture, 14 rue Vieux Poux la Levée – 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE pour un montant de 13 750 € HT pour réfection de la toiture de l'église.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire.

Pascal BARBERET

